

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-six, Le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. BLONDET Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Convocation et affichage du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Présents : Jean-Michel BLONDET, Guillaume CLONIET, Alexandra BARRE, David DE BRUYNE, Marie-Hélène PLAVERET, Evelyne LESUEUR, Michèle GOUJON, Patrick CHARMET, Pierre-Yves DUBART, Géraldine BERTHIER, Cyrielle PIRON, Anthony GRAND

Absents excusés : Jean-Pierre GAILLARD, Christophe ARALDI, Tiphaine SANREY-DELENNE,

Pouvoirs déposés : Jean-Pierre GAILLARD a donné pouvoir de vote à David DE BRUYNE

Christophe ARALDI a donné pouvoir de vote à Pierre-Yves DUBART

Secrétaire de séance : Guillaume CLONIET

2026 – 25 : Désignation des représentants du conseil municipal à Métropole Savoie

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants du conseil municipal à Métropole Savoie, il est donc nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au Syndicat Mixte Métropole Savoie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Délégués titulaires : Jean-Michel BLONDET et David DE BRUYNE
- Délégués suppléants : Jean-Pierre GAILLARD et Guillaume CLONIET

2026 – 26 : Désignation des représentants du conseil municipal au Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES)

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants du conseil municipal au Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES), il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SDES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- délégué titulaire : Patrick CHARMET
- délégué suppléant : Guillaume CLONIET

2026 – 27 : DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'article 1650 A du Code général des impôts dispose qu'il est créé au sein de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) soumis au régime de fiscalité professionnelle unique une commission intercommunale des impôts directs (CIID)

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale concernant les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière. La CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires titulaires. 10 commissaires suppléants sont également nommés.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie doit renouveler intégralement la composition de sa CIID pour donner suite aux dernières élections et proposer une liste de 40 noms au Directeur départemental des finances publiques. Chaque conseil municipal est donc invité à proposer un candidat.

David De BRUYNE propose sa candidature. Aucun autre membre ne se propose ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature de David DE BRUYNE

2026 - 28 : Désignation des représentants du conseil municipal au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est membre du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Chaque commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui la représentent dans les instances du Parc. Ces délégués occupent une place centrale car ils sont l'interface entre le Parc, le conseil municipal et les habitants.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants du conseil municipal au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. :

- Délégué titulaire : Jean-Michel BLONDET

- Déléguée suppléante : Michèle GOUJON

2026 - 29 : Désignation du correspondant Défense

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de nommer un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié entre les services de l'Etat et les citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Géraldine BERTHIER comme correspondant défense.

2026 - 30 : Désignation du délégué local des élus et délégué agent au CNAS

VU la délibération du conseil municipal portant adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et engagement à désigner des délégués locaux conformément aux statuts et au règlement de fonctionnement du CNAS ; Conformément aux engagements pris lors de l'adhésion, il y a lieu de procéder au renouvellement de la désignation du délégué local des élus pour la durée du mandat municipal ;

La commune doit également désigner un délégué agent parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Madame Michèle GOUJON, conseillère municipale, en qualité de délégué local des élus du CNAS pour la durée du mandat municipal ;

Désigne madame Virginie BOEHM secrétaire général de mairie, en qualité de délégué agent du CNAS, chargé de promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, de les conseiller et de les accompagner, et de gérer les adhésions ;

Autorise Monsieur le Maire à mettre à disposition du délégué agent les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

2026 - 31 : Désignation des nouveaux membres bénévoles de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement de la bibliothèque municipale et la convention des bénévoles et propose à l'assemblée de désigner Monsieur Jean-Pierre GAILLARD et Madame Mireille BLANCHET, bénévoles à la bibliothèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres bénévoles de la bibliothèque municipale Jean-Pierre GAILLARD et Mireille BLANCHET, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec chacun des bénévoles ci-dessus.

2026 - 32 : Convention d'occupation du domaine privée

Monsieur le Maire expose que la parcelle C1338 appartenant au Département de La Savoie va être cédée à la SCI PAULE MARTIN, 15 rue des Moulins – 90150 ANGEOT, représentée par Monsieur Marc BOSSERT.

Cette parcelle supporte des places de stationnement utilisées principalement par des parents d'élèves venant chercher leurs enfants à l'arrêt de bus voisin. Actuellement, il n'y a aucune convention d'occupation avec le Département de La Savoie concernant ces places de stationnement.

La SCI PAULE MARTIN, 15 rue des Moulins – 90150 ANGEOT, représentée par Monsieur Marc BOSSERT souhaite la mise en place d'une convention de mise à disposition de places de stationnement avec la commune de Cruet accompagnant l'acte notarié de l'achat de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation du domaine privée à conclure avec la SCI PAULE MARTIN, pour la parcelle précitée, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Décisions du Maire prises par délégations :

- Les travaux d'aménagements extérieurs autour de la nouvelle mairie sont en cours.
- Un dossier de demande de subvention au FIPD pour le réaménagement du dispositif de vidéoprotection est en cours de dépôt.

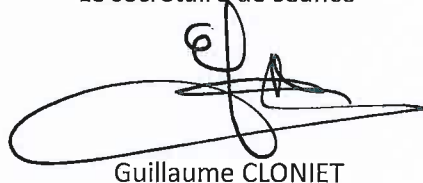
Questions diverses :

- Problèmes de chiens divagants et dangereux. Un courrier de rappel a été fait aux propriétaires, si les problèmes persistent, des procès-verbaux pourront être dressés et des sanctions administratives ou pénales seront appliquées.
 - Des propriétaires voisins du city- stade se plaignent d'incidents avec les utilisateurs de celui-ci, et notamment du bruit, de violation de domicile pour récupérer les ballons, d'incivilité,
- Monsieur le Maire propose un arrêté pour encadrer des horaires d'ouvertures, ainsi que la fermeture du city-stade par un grillage.

La séance est levée à 20h30

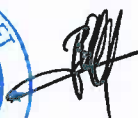
Fait à Cruet le 19 mai 2026

Le secrétaire de séance



Guillaume CLONIET

Le Maire,

Jean-Michel BLONDET

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.